

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Droits de l'Homme : Erlyne Antonela Ndembet-Damas à Genève

Issa IBRAHIM  
Libreville/Gabon

LE Gabon prend une part active aux travaux de la 52e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui se tiennent à Genève (Suisse).

Hier, à l'ouverture de cette session, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas a, dans sa déclaration, réaffirmé le soutien du Gabon à l'importance de l'année 2023 marquant à la fois la commémoration du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que les 30 ans de la déclaration et du programme d'action de Vienne ayant contribué à la création du Haut-Commissariat

aux Droits de l'Homme auquel le pays adhère.

Alors que vient de débiter la dernière année du mandat du Gabon comme membre du Conseil des Droits de l'Homme, la garde des Sceaux a rappelé à l'assemblée onusienne que notre pays a connu ces dernières années une évolution spectaculaire dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, tout en réitérant la ferme détermination du gouvernement gabonais à œuvrer davantage, comme les années précédentes, à rendre encore plus effective la garantie de tous les droits de l'Homme, conformément aux recommandations formulées par les mécanismes onusiens des droits de l'Homme.

Cette détermination s'est traduite, dernièrement, par l'adoption d'un

ensemble de mesures sur des questions prioritaires telles que le processus électoral de l'année 2023, la préservation de l'environnement et le développement durable, la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes et les personnes vivant avec un handicap, entre autres (lire ci-dessus).

Rappelons qu'en janvier dernier, la garde des Sceaux avait, dans le cadre de l'examen périodique universel, présenté à l'ensemble des États membres du Conseil, non seulement les importantes avancées qu'a connues le Gabon au cours des dernières années,



Photo: DR

**La garde des Sceaux prend part aux travaux de la 52e session du Conseil des droits l'Homme.**

grâce aux nombreuses initiatives des plus hautes autorités, mais également les défis et les objectifs que compte atteindre le pays pour une

garantie plus efficace et effective des droits de tous les Gabonais et de toutes les personnes vivant au Gabon

## Milieu carcéral : que d'avancées en matière de droits de l'Homme !

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/ Gabon

PRENANT part à la 52e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève en Suisse, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, est, dans sa déclaration lue hier, revenue sur un certain nombre d'avancées enregistrées par le pays en matière de respect des droits de l'Homme.

Notamment en ce qui concerne la garantie desdits droits dans les lieux de privation de liberté.


Soulignant la volonté du Gabon de poursuivre une politique d'engagement actif en faveur de la garantie effective de tous les droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas a rappelé que les plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le président de la République Ali Bongo Ondimba, accordent du prix au fonctionnement efficace du mécanisme de l'examen périodique universel. Un instrument essentiel à l'amélioration des droits de l'Homme dans le monde. Lequel a conduit notre pays à connaître plusieurs



Photo: DR

avancées en matière de droits de l'Homme en milieu carcéral.

Au nombre desquelles figurent, entre autres, la limitation des placements en détention grâce à l'introduction dans le corpus juridique pénal gabonais des peines alternatives à l'emprisonnement, l'amélioration des conditions de vie des détenus et la réduction de la surpopulation carcérale par la mise en place d'un vaste programme de réhabilitation et de construction des lieux de détention sur la période 2019-2024, avec un accent particulier sur les conditions de détention des mineurs et des femmes en conflit avec la loi, etc.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

**COMMUNIQUÉ**

(Portant paiement des pensions du mois de février 2023)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance de tous ses **bénéficiaires de pensions payés en espèces**, que les paiements de l'échéance du mois de **février débiteront, le vendredi 03 mars 2023** sur toute l'étendue du territoire national, selon le calendrier établi ainsi qu'il suit :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Vendredi 03 mars 2023	De A à K
Lundi 06 mars 2023	De L à M
Mardi 07 mars 2023	De N à O
Mercredi 08 mars 2023	De P à Z

Par ailleurs, les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

La CNSS invite tous les pensionnés désirant changer de mode de paiement à bien vouloir communiquer leur relevé d'identité bancaire en agence, ou via l'adresse mail [dpt@cnss.ga](mailto:dpt@cnss.ga).

**Notre ambition: mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 27 février 2023

**L'ADMINISTRATION PROVISOIRE**